

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

### Certaines capsules ne sont pas conçues pour être avalées

De nombreux médicaments offerts sous forme de capsules doivent être avalés afin d'être efficaces. Saviez-vous toutefois que certaines capsules ne sont pas conçues pour être avalées? En effet, certains médicaments utilisés pour le traitement de maladies pulmonaires doivent être inhalés pour être efficaces. Ils peuvent être offerts sous forme de capsule qui doit être insérée dans un dispositif spécial de libération du médicament pour l'inhalation. Spiriva (bromure de tiotropium), médicament pour le traitement de la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), en est un exemple. Les capsules Spiriva doivent être utilisées à l'aide d'un dispositif d'inhalation spécial appelé HandiHaler (figure 1).

*Médicamentssécuritaires.ca a reçu une déclaration au sujet d'un consommateur ayant avalé par mégarde une capsule Spiriva au lieu de l'inhaler au moyen du dispositif HandiHaler. Le consommateur utilisait correctement les capsules Spiriva depuis un certain temps. Cependant, il était confus lorsqu'il est revenu à la maison après un séjour à l'hôpital. La personne qui a signalé l'accident a fait remarquer que les gens ont l'habitude d'avalier les médicaments sous forme de capsules et que c'est ce qui aurait pu induire en erreur le consommateur.*

Heureusement, les capsules Spiriva ne causent pas de préjudices lorsqu'elles sont avalées. Par contre, le médicament n'agit pas lorsqu'il est pris de cette manière. Si vous avalez une capsule destinée à être inhalée, il se peut que vos symptômes ne diminuent pas ou qu'ils s'aggravent. Les capsules Foradil (fumarate de formotérol) et les capsules TOBI (tobramycine) Podhaler sont d'autres exemples de capsules contenant un médicament devant être inhalé et non pas avalé.



**Figure 1. Capsules Spiriva et dispositif HandiHaler.**

Pour prendre une dose de Spiriva, la capsule doit être retirée de son emballage-coque et placée dans le dispositif HandiHaler. Ensuite, on appuie sur le bouton situé sur le côté du dispositif HandiHaler pour percer la capsule. Le médicament à l'intérieur de la capsule peut alors être inhalé en aspirant lentement par l'embout buccal du dispositif HandiHaler.

#### Voici quelques conseils de Médicamentssécuritaires.ca pour prévenir de telles erreurs :

- Si vous prenez un médicament ou aidez quelqu'un à prendre un médicament, ne présumez pas que toutes les capsules doivent être avalées. Lisez toujours attentivement l'étiquette et notez tout autre rappel indiqué sur l'emballage.
- Ne placez pas les capsules pour inhalation dans une dosette ou un pilulier. Conservez-les plutôt dans leur emballage original, avec l'inhalateur. Pour ne pas oublier, vous pouvez demander à votre pharmacien

d'apposer une étiquette de rappel sur l'emballage (par exemple, « Ne pas prendre par la bouche »).

- Lorsque vous recevez une nouvelle ordonnance, demandez au pharmacien de passer en revue les consignes avec vous et de vous expliquer comment vous devez utiliser le médicament. Si vous avez besoin d'un inhalateur ou d'un autre dispositif, demandez au pharmacien de vous aider à vous exercer à l'utiliser. Ainsi, vous saurez comment prendre votre médicament une fois à la maison.
- Lisez toujours attentivement tous les renseignements fournis avec votre médicament. Si vous avez des questions, posez-les à votre pharmacien ou à un autre professionnel de la santé.

Si vous ou un membre de votre famille avalez accidentellement un de ces médicaments au lieu de le prendre au moyen d'un dispositif d'inhalation, demandez conseil à votre pharmacien ou à un autre professionnel de la santé.

Le consommateur qui a commis l'erreur décrite dans le présent bulletin n'était pas le premier à avaler une capsule conçue pour être inhalée. En effet, l'ISMP Canada a reçu de nombreuses déclarations comme celle-ci. Certains de ces cas se sont produits dans des hôpitaux et dans des établissements de soins de longue durée et d'autres, à domicile. En 2009, un bulletin de l'ISMP Canada mettait en garde les professionnels de la santé contre ce type d'erreur qui a également été signalé aux États-Unis. La Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis a émis un avis et a réalisé une vidéo mettant en garde la population contre ce type d'erreur. Par ailleurs, l'ISMP aux États-Unis a mis à la disposition des consommateurs de l'information à ce sujet sur le site Web ConsumerMedSafety.org.

Lisez le [Bulletin de l'ISMP Canada](#) (voir la page 3)

<http://www.ismp-canada.org/fr/dossiers/bulletins/BISMPC2009-10.pdf>

Visionnez la [vidéo de la FDA sur YouTube](#) (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=izm7KGqJAbM>

Lisez l'article de [ConsumerMedSafety.org](#) intitulé « [Not all capsules are meant to be swallowed](#) » (en anglais seulement)

<http://www.consumermedsafety.org/medication-safety-articles/item/161-not-all-capsules-are-meant-to-be-swallowed>